



**SANTÉ
SOCIAUX**

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

N° 118 du 22 novembre 2019

Plan « Investir pour l'hôpital » : Déçue, la CFDT Santé-Sociaux propose un plan B

Au lendemain des annonces gouvernementales du plan « Ma santé 2022, Investir pour l'hôpital », la CFDT Santé-Sociaux exprime sa vive déception et continuera à porter les attentes et les revendications de tous les hospitaliers. Elle attendait un choc budgétaire autrement important pour rattraper le retard pris.

Des efforts ont, certes, été consentis :

- l'augmentation de 0,3 % de l'ONDAM hospitalier montre que le gouvernement a accepté, mais très modestement, de revoir sa position ;
- la reprise progressive du tiers de la dette des hôpitaux, tout comme l'aide à l'investissement courant, à financer, sont de nature à recréer quelques marges dans les établissements.

Ces avancées, encore modestes, ont été possibles grâce aux mobilisations du 8 octobre et du 14 novembre. Elles restent inférieures aux coups de rabot qui se succèdent, année après année.

Certaines mesures pour les personnels sont positives, mais partielles et peu abouties, ne concernant qu'une faible proportion d'hospitaliers. D'autres, comme l'intéressement, qui ne peut être un élément permanent de rémunération, ne sont pas financées, dépendant des ressources locales. Rien n'est prévu pour revoir les carrières, créer des emplois, réduire la précarité, favoriser la qualité de vie au travail.

La CFDT Santé-Sociaux attendait, a minima, une mesure générale, qui aurait démontré que le gouvernement reconnaît l'investissement de tous les professionnels travaillant aujourd'hui à l'hôpital, administratifs, contractuels, agents des services techniques compris.

La prime annuelle nette de 800 € censée renforcer l'attractivité des hôpitaux dans les territoires en tension s'adresse en fait à 40 000 professionnels franciliens sur 120 000. Sont ignorés d'autres territoires sous tension, tels les secteurs frontaliers ou encore certaines métropoles.

.../...

Contacts :

Evelyne Rescanières

Secrétaire générale

TÉL : 06 19 74 58 66

erescanieres@sante-
sociaux.cfdt.fr

Bruno Lamy

Secrétaire général adjoint

TÉL : 06 12 94 42 37

blamy@sante-sociaux.cfdt.fr

Pour les aides-soignant.es, l'obtention de la catégorie B ne peut être conditionnée à des années d'exercice, tout comme la prime spécifique liée à l'exercice en gériatrie doit s'appliquer sans condition de formation pour tous les agents déjà en fonction dans ces services.

La CFDT Santé-Sociaux demande une conférence sociale sur les rémunérations et l'attractivité de la FPH qui devra obligatoirement déboucher sur des engagements sur les salaires, sur l'organisation du travail, sur les conditions de travail. Elle y proposera un plan B, qu'elle veut négocier et voir aboutir.

La CFDT Santé-Sociaux continue de demander le soutien effectif des parlementaires et des usagers et appelle à la mobilisation le 17 décembre, dans le cadre d'une intersyndicale large.

Il faudra beaucoup de temps, beaucoup d'autres mesures et d'une toute autre nature, pour redonner confiance aux hospitaliers, qui n'en peuvent plus. Ils le méritent. Le gouvernement le leur doit.